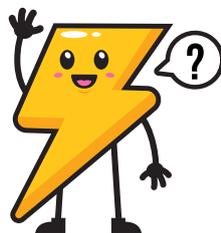


# VOUS VOUS INTERROGEZ SUR VOTRE FACTURE D'ÉLECTRICITÉ ?

## SOREA VOUS RÉPOND !



### CHRISTIANE C.

L'installation de mon compteur LINKY l'année dernière a-t-elle fait augmenter ma facture ?



### CONSEILLER SOREA

Bonjour. **NON**, l'installation du compteur Linky n'a pas fait augmenter votre facture ! En réalité, le compteur Linky a modifié le rythme de facturation de l'énergie que vous avez réellement consommée, en la passant de tous les 6 mois à tous les 3 mois.

Auparavant vous receviez une facture tous les 3 mois, mais une fois sur deux votre facture se basait sur une estimation de votre consommation lissée sur 6 mois et faisait l'objet d'une régularisation basée sur votre consommation réelle sur la facture suivante. Désormais chaque facture se base sur votre consommation réelle.

Cette modification vise à vous fournir des relevés plus précis et plus fréquents de votre consommation d'énergie ; ce qui peut vous aider à mieux comprendre et maîtriser vos dépenses. Comparativement aux années précédentes, les variations que vous pourriez constater sur vos factures à la suite de l'installation d'un compteur Linky sont donc souvent liées à une meilleure prise en compte de votre consommation réelle sur des périodes plus courtes.



### CHRISTIANE C.

C'est à dire ?



### CONSEILLER SOREA

Autrement dit, si votre mode de consommation et votre mode de vie n'ont pas changé alors, si vos factures de la période hivernale sont plus élevées qu'auparavant, vos factures de la période estivale seront quant à elles certainement plus faibles. Au global, sur une année complète votre facturation restera la même.



### CHRISTIANE C.

Je comprends, merci pour votre réponse !



### OLIVIER N.

Bonjour,  
Qui fixe le prix de l'énergie facturée par SOREA ?



### CONSEILLER SOREA

Ce sont les pouvoirs publics qui fixent le Tarif Réglementé de Vente de l'électricité qui fait l'objet d'évolutions généralement au 1er février et au 1er août de chaque année.

La SOREA est le fournisseur d'énergie de tous les clients de son territoire qui bénéficient de ce Tarif Réglementé de Vente (TRV).

La composition de ce Tarif national et les niveaux de prix associés sont disponibles sur le site de la Commission de Régulation de l'Énergie : [www.cre.fr](http://www.cre.fr)

Il existe des fournisseurs alternatifs qui proposent des offres de marché. La liste de ces fournisseurs est disponible sur le site : [www.energie-mediateur.fr](http://www.energie-mediateur.fr)



### CONSEILLER SOREA

Nous espérons avoir répondu à votre question et restons à votre disposition pour toutes autres questions.



### OLIVIER N.

Parfait. Tout est clair pour moi. Merci beaucoup !

## SERVICE CLIENTS

**TÉL : 04 79 64 02 11**

[service.clients@sorea-maurienne.fr](mailto:service.clients@sorea-maurienne.fr)

[www.sorea-maurienne.fr/faq](http://www.sorea-maurienne.fr/faq)